



ASSOCIATION NATIONALE DES PUPILLES DE LA NATION

ORPHELINS DE GUERRE OU DU DEVOIR

Groupement 114 Fédération Nationale André Maginot



Président National : Monsieur André LECOQ – La Tourtonnière – 61310 COURMENIL

Tél : 02.33.35.62.31 – Mail : lecoq-andre@orange.fr – Site Internet : www.anpnogd.net

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION des 19 et 20 Mai 2021 – Au Siège Social de L'Association à COURMENIL (Chez le Président National

Etaient présents à cette réunion : *Monsieur LECOQ, André - Monsieur PARTY, Marc vice-Président (Secrétaire et Trésorier National) - Monsieur NOVI, Armand vice-Président - Monsieur LABACHE, Jean-Claude, vice-Président - Madame BONNET, Janine - Monsieur BRUN, Claude - Madame MAZET, Françoise - Monsieur HELL, Paul – Madame MAGINOT, Geneviève –*

Était invitée, Madame VILLEROT, Michèle juriste de Profession pour les règles statutaires et juridiques de l'Association.

Etants absent : Madame JACOB-PONT, Françoise , donne pouvoir à Madame MAZET, Françoise
Monsieur RETAILLEAU , Pierre donne pouvoir à Monsieur PARTY, Marc
Monsieur DIDIER, François donne pouvoir au Président LECOQ, André.

La feuille de présence est annexée au présent document, ainsi que les pouvoirs (classement aux archives de l'association)

Bienvenue du Président,

Le quorum étant acquis, Le Président National André Lecoq, après avoir accueilli tous les participants, ouvre la réunion le 19 Mai 2021 à 15 heures. il remercie la présence des membres qui se sont déplacés.

Il demande à commencer le Conseil d'Administration selon l'ordre du jour mentionné dans la convocation adressée aux membres du Conseil d'Administration et demande la tenue de secrétaire de séance par un membre présent. Cette mission est acceptée par : Mme MAZET, Françoise

1 – Bilan moral et compte rendu d'activité de l'année 2019

Le Président LECOQ rappelle que les années 2019 /2020 sont des « années noires » pour l'association, en raison de la situation « covid 19 » qui se poursuit et ne nous a pas permis de tenir un congrès annuel dans des conditions normales.

Le bilan Moral ne présente pas d'avancée de notre dossier, malgré tous les courriers adressés aux Hautes autorités et aux parlementaires. Ces derniers disent bien comprendre notre demande de reconnaissance et indemnisation, mais aucun résultat de leur part. Les réponses (copiées-collées) sont toujours les mêmes.

Plusieurs délégations ont été dissoutes en raison de problèmes de santé et absence de candidat à la présidence. Délégation de la Marne, du Puy de Dôme, de l'Ardèche qui ont reversé leur solde financier – Il n'en est pas de même pour les délégations du Pas de Calais et du Morbihan. La dernière délégation dissoute, les Yvelines, est en attente du résultat comptable définitif de la banque.

2 – PROLONGATION DE MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration étant en fin de mandat, une élection devait se faire lors de l'assemblée générale 2021. En raison des conditions sanitaires imposées par le Gouvernement, le « congrès » 2021 n'a pu être réalisé. Le présent conseil prolonge le mandat actuel des administrateurs. Une date a été avancée, (septembre ou octobre, selon disponibilités de lieu) pour une assemblée générale annuelle et l'élection d'un nouveau conseil d'administration. (Les membres actuels sont rééligibles selon leur souhait.

3 – SITUATION FINANCIERE

Bilan financier 2019 – Rappel de l'approbation des membres du CA et Présidents de délégations présents lors du CA du 17 octobre à NEUVY sur BARANGEON et validé suite à la réception des 1129 votes des adhérents, sur 1886 inscrits.

Le solde de trésorerie 2020, arrêté la date du 31 décembre 2020 présente un résultat de 107 717,24 € (compte courant 36687,24 € - numéraire caisse 30,00€ - livret Epargne 71 000,00 € - le résultat de l'exercice 2020, positif, est de 7819,67 €

Le résultat se répartit comme suit : les recettes engendrées par l'ANPNOGD, pour un montant total de 53 619,46 €, se répartissent entre : les cotisations perçues 18 012,60 € - Les « donations » reçues pour un montant total de 20 733,40 € (legs de Mme FAUCHER, adhérente de Loire-Atlantique de 10 703,40 € - assurance-vie de Mr FAUCHEUX adhérent de Loir et Cher de 10 000,00 € - Numéraire Caisse de 30,00 €.

L'allocation de fonctionnement versée annuellement par la Fédération Nationale André MAGINOT de 12 013,00 € - Divers encaissements, cotisations hors délégation pour 2840,46 € et vente de « pins » pour 20,00 €

Les dépenses générées par l'Association pour un montant de 45 799,79 € (les plus importantes : Bulletins édités et envoyés pour 5314,43 € - Cotisation FNAM (groupement 114) pour 7972,00 € - Conseil d'administration avec réunion des Présidents pour 6429,33 € - achat des Masques « covid » et envoi aux délégations pour 20 315,60 € - timbres et envois courriers, papeterie, pour 1968,00 €

Budget Prévisionnel 2021 : *Le budget prévisionnel 2021 a été présenté aux membres présents par rétro projecteur, équilibré à 31 200,00€ euros.*

Le rapport général du vérificateur aux comptes, établi par Madame Catherine MONGIAT, après contrôle de la comptabilité 2020, aucune remarque particulière n'a été présentée.

La comptabilité 2020 a été soumise à un contrôle effectué par la société YZICO (conseil et expertise) implantée à VERDUN (55100). Après examen des pièces comptables présentées, vérifications de l'équilibre et cohérence des tableaux, vérifié par sondage des pièces de recettes et de dépenses, vérifié les soldes de trésorerie et fin d'exercice, aucune incohérence ni anomalie de la comptabilité 2020 présentée au trésorier national Mr PARTY, Marc

Le dossier comptabilité 2020 est remis à chaque membre du conseil d'administration présent. Les absents excusés le recevront par envoi postal.

A la date du conseil le 19 mai 2021, 1244 cotisations et rétrocessions ont été réceptionnées, soit 59.84% des adhérents inscrits.

Acceptation du vote à main levée :

Le Bilan financier est approuvé par les membres présents et représentés par pouvoirs du Conseil d'Administration. Pour : 12 voix - contre : 00 voix - abstention : 00 voix

Ce bilan financier sera validé par les adhérents, lors du prochain congrès national et « quitus sera demandé à l'assemblée.

Le trésorier National, PARTY, Marc, remercie les membres du conseil d'administration de ce vote et pour la confiance qui lui est accordée.

Le 19 mai 2021, à 19 heures, le président national lève la 1^{ère} partie du conseil. La réunion reprendra le 20 mai 2021 à 09 heures 30 pour la poursuite de l'ordre du jour.

4- REFLEXION SUR L'ORGANISATION DU PROCHAIN CONGRES

En fonction des conditions sanitaires soumises par le Gouvernement, la prochaine assemblée générale annuelle (congrès) pourrait éventuellement se tenir dans deux lieux qui sont à définir : soit à NEUVY sur BARANGEON(FNAM) – soit au SENAT à PARIS.

Ces 2 propositions sont à l'étude et l'avis des adhérents sera demandé.

5- REORGANISATION DE L'ILE DE FRANCE

Depuis la création de la fédération nationale autonome des pupilles orphelins de guerre (FNAPOG) les adhérents de PARIS et Région Parisienne ont été regroupés avec une seule entité dénommée « PARIS » qui regroupe les départementaux 75 –78 - 91 – 92 – 93 – 94 – 95 dont la Présidente est Madame BONNET, Janine

6- CREATION D'UN ATELIER DE TRAVAIL « ACTION »

Dans le cadre de la commission « communication », un groupe de travail, composé du Président LECOQ, André – NOVI, Armand – BONNET, Janine – MAZET, Françoise – VILLEROT, Michèle prépare une action à la fois départementale et nationale. Cette action sera démultipliée et visera l'ensemble de nos interlocuteurs.

Le contenu et le calendrier seront arrêtés mi-juin, par le bureau national et les administrateurs. Les administrateurs animeront l'action dans leur région, avec le concours des délégations.

7- REPARTITION DES POSTES DE FONCTIONNEMENT

Le secrétaire – Trésorier, Mr PARTY, Marc, demande aux membres du conseil des candidats pour assurer le fonctionnement de certains postes du National. (gestion du fichier – cotisations des adhérents « hors délégations ». Aucune candidature prononcée.

Le site internet de l'association, géré par Mr PARTY, Marc est consulté par les adhérents et autres au minimum une dizaine de fois par jour. (adresse : anpnogd.net)

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres présents n'ayant aucune question, le Président André LECOQ clôture la fin du conseil d'administration le 20 mai 2021 à 12 heures.

Le dossier d'exclusion à l'encontre de Madame BACZKOWSKI devant être étudié le 20 mai 2021 à 14 heures, en la présence de l'intéressée, afin de respecter les règles statutaires, dans le cas d'un recours, il est demandé aux membres du conseil d'administration, de rester au siège social pour une éventuelle délibération.

Madame BACZKOWSKI s'est présentée à l'heure précitée devant le bureau national, pour que lui soit notifié son exclusion pour fautes graves portant atteinte à la cohésion et aux intérêts de l'ANPNOGD : 2 mois après le CA du 17 octobre 2020 à Neuvy, accepté sans remarques, a envoyé à tous les présidents des délégations des courriers acerbes de critiques sur le contenu de cette réunion, en oral ou par écrit, dans un but bien précis de déstabiliser le conseil d'administration et nuire à la bonne marche de l'ANPNOGD.(art 4 des statuts).

Après exposé de sa défense, les membres du bureau national ont voté à bulletin secret son exclusion. Madame BACZKOWSKI, Laure avait conformément aux statuts, la possibilité de présenter un recours devant les membres du conseil, toujours présents au siège social.

Madame BACZKOWSKI, Laure a refusé ce recours et a immédiatement présenté par écrit sa démission de Présidente de la délégation du VAL de MARNE, et, également sa démission de membre adhérent du Val de Marne, et de ce fait, de l'Association Nationale des Pupilles de la Nation, Orphelins de Guerre ou du Devoir (ANPNOGD)

Document établi pour valoir ce que de droit.

Secrétaire National



André LECOQ

Président National

